

Projet Educatif

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS des 3/12 ans à l'Ecole Jean de la Varende
ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS des 11/17 ans à la M.J.C

Introduction :

Afin de mieux répondre aux attentes et besoins des publics, depuis septembre 2008, la Ville de Vimoutiers et la MJC se sont rapprochées pour l'organisation des accueils loisirs enfants et adolescents à Vimoutiers. Au cours de l'année 2009, la Communauté de Communes est dotée de la compétence petite enfance et l'enfance. Depuis, le 1^{er} septembre 2019, la CDC VAM a pris la compétence jeunesse et la MJC y est rattachée également dans sa globalité.

Ce rapprochement a permis la mise en place d'(e) :

- Un secrétariat unique pour la gestion et le suivi des inscriptions et de toutes les démarches administratives en relation avec les familles.
- Deux lieux identifiés et distincts :
 - Ecole Jean de la Varende, Accueil loisirs enfants 3-12 ans.
 - MJC de Vimoutiers, Accueil des adolescents 11-17 ans.
- Une équipe de professionnels réunissant les animateurs et personnels administratifs employés par la Ville et la CDC, mis à disposition de la MJC.
- Une nouvelle politique tarifaire prenant en compte le quotient familial.
- L'élargissement des périodes de fonctionnement à l'ensemble des vacances scolaires à l'exception des vacances de Noël et du mois d'août.

Un service de restauration le midi est assuré. La préparation des repas pour toutes les périodes de fonctionnement est assurée par la société API Restauration depuis le 1^{er} janvier 2015.

I. STATUTS

"La MJC est une association loi 1901, de jeunesse et d'éducation populaire"

II. FINALITES EDUCATIVES

Permettre à l'enfant ou au jeune de :

- **Prendre conscience de ses aptitudes,**
- **Développer sa personnalité,**
- **Se préparer à devenir un citoyen actif et responsable.**

III. MODALITES DE FONCTIONNEMENT ET OBJECTIFS EDUCATIFS

Les enfants qui fréquentent les accueils loisirs de Vimoutiers sont **majoritairement issus de familles de Vimoutiers** et des communes de la CDCVAM. Il s'agit d'enfants de 3 à 17 ans et plus (accueil ados sur le samedi).

En fonction de leur quotient familial, le **C C A S peut verser des aides financières aux familles. Les bons loisirs de la C A F ainsi que les bons vacances** pour les mini-séjours permettent aussi à de nombreux enfants de participer aux activités du centre ainsi que les Tickets loisirs de la MSA.

Les accueils loisirs des enfants et des adolescents sont des espaces qui favorisent la **cohésion et la mixité sociale et culturelle**. Ils permettent de garantir une offre d'activité géographiquement et financièrement **accessible à tous**.

Il s'agit d'un **service de proximité** qui doit répondre aux **attentes et besoins des familles**. L'**accueil des enfants et adolescents est organisé à la demi-journée ou à la journée avec restauration le midi. Le fonctionnement est assuré toutes les vacances scolaires à l'exception des vacances de Noël et d'Août.**

En période scolaire :

- ☞ Accueil de loisirs des enfants de 3 à 11 ans à l'école J. de la Varende
Le mercredi, de 8H00 à 18H00
- ☞ Accueil de loisirs des adolescents de 11 à 17 ans à la MJC de Vimoutiers
Mercredi de 14H00 à 18H00

Objectifs éducatifs en direction des enfants et des jeunes :

- ☞ Assurer la sécurité physique, affective et morale.
- ☞ Faire vivre un temps de loisirs et de vacances agréable.
- ☞ Leur donner les moyens d'acquérir une plus grande autonomie.
- ☞ Développer leurs capacités physiques et intellectuelles par des activités sportives, artistiques, culturelles et de pleine nature.
- ☞ Les responsabiliser en leur confiant des fonctions adaptées à leurs capacités
- ☞ Respecter leur rythme de vie, l'équilibre et régimes alimentaires, leurs spécificités culturelles.
- ☞ Etre à leur écoute, leur permettre de se situer dans la vie collective et d'en connaître les principes.
- ☞ Susciter leurs envies, leur permettre de prendre des initiatives.
- ☞ Favoriser leur esprit de découverte (par de nouvelles activités, mini séjours, etc...)
- ☞ Développer leur imagination et leur créativité.
- ☞ Leur permettre d'être acteur de leurs vacances (contribuer à l'élaboration du projet)
- ☞ Créer entre l'organisateur, l'équipe d'encadrement et les parents une relation de confiance et d'écoute.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, une convention d'objectif a été signée avec la CDCVAM pour l'ensemble des activités et la mise à disposition du personnel et des locaux.

Une convention a été formalisée avec la C.A.F et la M.S.A concernant le versement des prestations de service de l'accueil loisirs.

Pour permettre de réaliser les activités et de supporter le coût de fonctionnement, **la Communauté De Communes attribue une subvention.**

Les parents doivent remplir un **formulaire d'inscription** et une **fiche sanitaire**. Un secrétariat unique est à la disposition du public à la MJC afin de les aider à remplir les documents et leur expliquer le fonctionnement du centre.

Les tarifs :

Ils sont établis selon le quotient familial.

Pour la saison

QF1 (-730 €)	Journée 5.00€	Matin 2.10 €	Après-midi 3.00€
QF2 (731€>1200€)	Journée 5.50€	Matin 2.30€	Après-midi 3.30€
QF3 >1201 €	Journée 6.50€	Matin 2.70€	Après-midi 3.90€
QF4 Hors CDCVAM	Journée 8.00€	Matin 3.20€	Après-midi 4.80€

Tarif repas : 3.48€

Les horaires de l'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires :

• Pour l'accueil des 3-12 ans

- Inscription à la journée ou à la demi-journée avec ou sans repas de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ou de 9h00 à 17h00.
- Possibilité de garderie (selon la situation familiale) de 8h00 à 9h00 et de 17h00 à 18h00. (un accueil à 7h45 est envisagé pour la période d'été)
- Restauration possible le midi.

• Pour les adolescents de 11-17 ans ou Juniors 9-14 ans

- Inscription à la journée ou à la demi-journée avec ou sans repas de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ou de 9h00 à 17h00.
- Possibilité de garderie (selon la situation familiale) de 8h00 à 9h00 et de 17h00 à 18h00. (un accueil à 7h45 est envisagé pour la période d'été)
- Restauration possible le midi.

La restauration :

La restauration est prévue lors des vacances scolaires ou le mercredi au restaurant scolaire située à l'école Gustave Flaubert. Les repas sont fournis par la société API Restauration. Ce service est assuré et servi par des employés intercommunaux.

Les repas sont préparés en fonction de différents critères : **l'équilibre alimentaire, les pratiques culturelles, les régimes spécifiques et les allergies alimentaires** des enfants. Tout régime ou pratique alimentaire spécifique est signalé. La restauration des mini séjours en camping est organisée par l'équipe d'animation selon les règles en vigueur.

Consignes réglementaires :

Les consignes de sécurité, le plan d'évacuation, le règlement intérieur d'hygiène et de sécurité, les instructions départementales de la Jeunesse et des Sports, les informations concernant les enfants maltraités, les menus, le planning des activités et les numéros d'urgences sont affichés à l'intérieur du centre.

Infirmierie :

Un **local d'infirmierie** est aménagé afin d'isoler un enfant en cas d'accident ou de maladie. Les trousseaux à pharmacie sont rangés dans une armoire fermée. Un registre d'infirmierie est tenu à jour par l'assistant sanitaire.

Matériel :

Le **stockage du matériel** dangereux s'effectue dans des armoires non accessibles par les enfants.

Registres réglementaires :

Le centre est doté d'un **registre de présence des enfants et du personnel**, d'un **registre de sécurité** et d'un **registre d'infirmier**.

Transports :

Le transport des enfants pour les mini-séjours ou sorties s'effectue en car ou en mini-bus. Un responsable est nommé pour chaque convoi, il doit être en possession de la liste des enfants présents dans le car et vérifier l'effectif des enfants. Il fera respecter les règles de sécurité en vigueur.

IV. MOYENS MIS EN OEUVRE

L'équipe d'animation est composée :

- D'une ou d'un directeur pour chaque période de vacances scolaires.
- D'une ou d'un directeur-adjoint
- De six à quatorze animateurs

Les animateurs sont recrutés en fonction de leur motivation, suite à des entretiens et sont titulaires du BAFA ou ayant une équivalence (50 % minimum), ou en cours de formation (30 %) ou sans qualification (20 % maximum) ou sont mis à disposition de l'association par la commune de Vimoutiers ou de la CDC (selon convention tripartite).

Le nombre d'animateurs varie en fonction des périodes de fonctionnement et du nombre d'enfants.

Fonctionnement de l'accueil de loisirs :

Différentes activités sont proposées : ateliers manuels, jeux collectifs (suivant le thème de la semaine).

Des **règles de vie** sont mises en place avec les animateurs et les enfants pour permettre **l'apprentissage à la vie collective et la gestion de la vie quotidienne du centre**. Des **goûters** sont distribués pendant le temps de pause de l'après-midi.

Pour développer l'**autonomie** de l'enfant, favoriser son **épanouissement**, et **respecter son rythme** de vie, des aménagements de **différents coins d'activités (jeux, lecture, bricolage...)** sont réalisés.

Les modalités de fonctionnement de l'accueil de loisirs et des mini-séjours seront précisées dans les projets pédagogiques du directeur et de son équipe d'animation pour chaque période de fonctionnement.

V. LES ACTIVITES PROPOSEES

Développer, diversifier et adapter l'offre d'activités en fonction de l'évolution des jeunes, des enfants et des familles.

De multiples activités sont proposées : activités manuelles, artistiques, sportives, culturelles, environnementales, créatives et récréatives.

Activités à thème : arts plastiques, bricolage, initiation à l'environnement, multimédia, journal d'activités, astronomie, activités scientifiques et techniques,...

Des sorties à thème pendant les vacances (Piscine, patinoire, cinéma,...)

Présentation des spectacles enfants aux parents

Des jeux collectifs et activités sportives au gymnase ou au Dojo.

Des activités d'expression (chants, danses, théâtre)

Des mini-séjours

Des activités physiques de pleine nature, équitation, escalade...

VI. LES MODALITES DE PARTICIPATION ET D'INFORMATION DES PARENTS

La plaquette d'informations est distribuée dans les différents établissements scolaires, au service social, à l'Office du Tourisme, à la mairie... avant chaque période de centre. Elles sont également disponibles sur le site internet de la M.J.C.

La M.J.C se propose de mettre en place des réunions avec les parents pour :

- o Expliquer le fonctionnement du centre
- o Présenter les activités
- o Etre à leur écoute et favoriser une relation de confiance
- o Identifier leurs attentes et leurs besoins.

Des affichages pour les parents :

Le Projet éducatif et pédagogique est à disposition au Centre ainsi que les programmes d'activités et les menus. Des recommandations spécifiques pour les parents et enfants seront affichées et actualisées au cours du Centre.

VII. LES MODALITES DE PARTICIPATION DES ENFANTS

L'enfant est acteur de ses vacances, il a le choix parmi les activités qui lui sont proposées. Il peut lui aussi solliciter les animateurs pour l'organisation d'activités et de projets. Des moments d'échanges pourront être organisés avec les enfants et les jeunes avec la mise en place d'une boîte à idée. Le Projet Educatif donne une place à l'initiative des enfants et des jeunes dans le cadre de leurs vacances. Les enfants sont impliqués dans la mise en place des règles de vie.

VIII. LES MODALITES DE SUIVI ET D ' EVALUATION

Les évaluations et les bilans des accueils collectifs de mineurs auront lieu dans le cadre du Conseil d'Administration de l'association.